

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES MARCHES PUBLICS

COMMUNE DE MESSOK

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS DE MESSOK



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

MESSOK COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD FOR PUBLIC
CONTRACTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

**N° 01/AONR/C.MDRO/CIPM/2021 DU 09/04/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LE CONTROLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE ZOULABOT 2 -
MESSOK DANS LA COMMUNE DE MESSOK DEPARTEMENT DU HAUT NYONG REGION DE
L'EST**

FINANCEMENT : BIP MINTP EXERCICE 2021-2022(FONDS ROUTIERS)

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Dans le cadre de l'entretien de son réseau routier, le Maire de Commune de Messok, sur financement du Budget d'Investissements Publics du Ministère des Travaux Publics exercice 2021-2022, Ligne Fonds Routiers (BIP MINTP FONDS ROUTIERS), lance un Appel d'Offres National Restreint pour le contrôle des travaux d'entretien de la route communale Zoulabot 2 - Messok dans la Commune de Messok en deux phases.

2. Consistance des travaux

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

- le contrôle et le suivi des travaux de construction de construction des ouvrages d'art suivant les normes en la matière,
- la coordination de des opérations de suivi du projet par tous les autres acteurs à travers l'organisation et l'animation des réunions de chantier,
- la production de tous les documents liées au suivi des dites prestations (rapports mensuels, procès-verbaux, ordre de services à caractère techniques etc.).

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **Quatre (04) mois pour chacune des phases** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Les travaux sont répartis en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **Sept millions cinq cent mille (7 500 000) francs CFA TTC**, répartis en deux phases :

- Programmation 20212 500 000 (Deux millions cinq cent mille) ;
- Programmation 2022.....5 000 000 (Cinq millions).

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux bureaux d'études suivants :

- ETS LES SAUVEURS
- ETS LE CRISTAL
- ETS BS ET FRERES

7. Financement :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissements Publics du Ministère des Travaux Publics exercice 2021, Ligne Fonds Routiers (BIP MINTP exercice 2021, Fonds Routiers)

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à **Soixante-quinze mille (75000) francs CFA**, d'une validité de trente (30) jours, au-delà de la date limite de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Messok dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de Messok dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de Messok.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de MESSOK. Au plus tard le **06/05/2021 à 12 heures précises** et devra porter la mention suivante:

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 01/AONR/C.MSK/CIPM/2021 DU
09/04/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE CONTROLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE
LA ROUTE COMMUNALE ZOULABOT 2 - MESSOK DANS LA COMMUNE DE MESSOK
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps, aura lieu le **06/05/2021 à 13 Heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Messok, logée à la Mairie de Messok, en présence des soumissionnaires désirant y prendre part ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des offres dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires:

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Offre administrative incomplète ou non conforme ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ou scannées;
- Dossier technique incomplet ou pièces non conformes ;

- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Non-conformité du modèle de soumission.

b. Critères essentiels:

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- ✓ Présentation générale de l'offre;
- ✓ Situation financière: Chiffre d'affaires cumulé dans les la Maîtrise d'œuvre des bâtiments recevant du publics au cours des trois (03) dernières années supérieur ou égal à trois fois le montant de l'offre FCFA;
- ✓ Satisfaction à quatre-vingt pour cent (80%) des sous-critères essentiels relatifs au Chef de mission, au technicien de suivi; Maîtrise d'œuvre principale d'un chantier de construction des ouvrages d'art;
- ✓ Référence dans les prestations similaires;
- ✓ Une surface financière d'au moins Un millions (1 000 000) FCFA ;
- ✓ Qualification et expérience de la Ressource Humaine proposée, devant intervenir sur le projet;
- ✓ Organigramme de l'entreprise;
- ✓ Méthodologie synthétique d'exécution du projet et calendrier d'intervention;
- ✓ Garanties sur le projet;
- ✓ Délai de livraison de réalisation des prestations.

Toute soumission n'ayant pas obtenu un pourcentage cumulé de 75% ne verra pas son offre financière examinée.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions suivantes:

- L'offre est conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres; le soumissionnaire est qualifié suivant les dispositions de l'article 14. L'offre la moins disante sera celle choisie après combinaison de la note technique et de la note financière.

16. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Messok, Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics- SIGAMP ou de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Haut-Nyong, aux numéros de téléphones : 691 532 023 /243 283 660 / 694 46 94 57.

Copie :

- ✓ MINMAP/HAUT-NYONG
- ✓ ARMP/HN ;
- ✓ COMMUNE DE MESSOK ;
- ✓ PRÉSIDENT CIPM ;
- ✓ AFFICHAGE.

